

## DÉLIBÉRATION N°DL20240015 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 22 JANVIER 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 12/01/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 20h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20h40)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

**CENTRE SOCIAL DE FONSALE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE POUR LA PRESTATION DE SERVICE "CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ" (CLAS) 2023-2024.**

**Mme Abia CIPRIANI** expose ce qui suit :

Le centre social de Fonsala propose des actions en partenariat avec les écoles du quartier pour soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants. Dans ce cadre, des séances d'accompagnement à la scolarité aux enfants en écoles primaires et collèges sont proposées. Cette action s'inscrit dans un dispositif financier porté par la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (CAF) appelé « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS).

Les séances d'accompagnement à la scolarité ont lieu en dehors des temps scolaires et des aides individualisées mises en œuvre par les établissements scolaires. Les séances sont articulées avec les projets des établissements scolaires. Centrées sur l'enfant, les actions doivent susciter son adhésion et celle de sa famille, faciliter les relations entre les familles et l'école et accompagner les parents dans la compréhension et le suivi de la scolarité de leur enfant.

Mis en œuvre en partenariat, le CLAS s'inscrit dans les politiques éducatives territoriales, vise au renforcement de l'égalité des chances des enfants et des jeunes et concourt à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité.

Ces séances d'accompagnement à la scolarité sont encadrées par des agents et des bénévoles au sein du centre social. Depuis la rentrée scolaire, 16 enfants d'écoles primaires et 14 collégiens participent au CLAS.

Dans ce cadre, la CAF de la Loire accompagne sous forme de conventionnement sur 1 an renouvelable chaque année (2023-2024) les actions d'accompagnement à la scolarité.

A titre d'information pour l'année 2022-2023, l'aide de la CAF a représenté un montant de 5 583 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, pour le centre social de Fonsala concernant la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour l'année 2023-2024 et son renouvellement dans les mêmes conditions,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/01/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Geneviève MASSACRIER

*Date de mise en ligne 29 janvier 2024*